



Commune de Bouy

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Les lundis, jeudis de 16H à 19H Les mercredis de 13H30 à 15H

Courriel : mairie.bouy@wanadoo.fr Tél. 03.26.66.13.89

Site internet : www.mairie-bouy.fr

(janvier 2021)



2020 UNE ANNÉE BIEN PARTICULIÈRE ET BIEN COMPLIQUÉE.

Vous nous avez renouvelé votre confiance, lors des élections municipales de Mars en élisant, dès le premier tour, l'ensemble de vos conseillers et nous vous en remercions.

La COVID est passée par là et nous a contraint à attendre le mois de juin pour procéder à l'élection du Maire, des Adjointes et des différentes commissions.

Je souhaite remercier les anciens et nouveaux conseillers qui, pendant cette période de 3 mois, ont assuré le fonctionnement de la commune dans les conditions de confinement que vous connaissez.

Il a fallu organiser, avec les enseignants et le personnel de la commune, la mise en place de l'organisation de l'école, de l'accueil périscolaire, de la restauration scolaire et l'application des protocoles sanitaires pour chacune de ces périodes.

La commune a lancé dès le mois de mars une commande de masque en tissu pour les enfants et les adultes de la commune. Ceux-ci ont été reçus en mai et immédiatement distribués dans vos boîtes à lettres.

Nous avons pu contacter un boucher, un maraîcher et un fromager qui ont pu se rendre disponible pour une présence sur la place de notre village pendant le premier confinement. La boucherie LEFRANC a décidé de poursuivre sa présence de manière permanente tous les jeudis matin. Nous avons également pu compter sur nos commerçants locaux ayant la possibilité de rester ouvert.

Merci à vous, pour le soutien que vous leur avez apporté par vos achats et vos commandes diverses.

Notre salle des fêtes et la salle des associations ont dû être fermées au public. La salle des fêtes est réservée à l'activité de l'accueil périscolaire et de la cantine qui demande un protocole sanitaire stricte, évitant le brassage des enfants, par classe.

Bien évidemment cette situation n'a pas été neutre pour le budget de la commune. Une estimation rapide permet d'évaluer à 40 000 euros le coût de cette situation (dépenses supplémentaires et recettes en baisses).

Malgré tout, nos actions de gestion, au quotidien, se sont poursuivies et certains travaux ont pu être réalisés.

- En profitant de la rénovation de la RD 994 par le conseil départemental, la commune a réalisé des travaux pour l'amélioration de la collecte des eaux pluviales et la sécurisation routière.*
- Amélioration de la sécurité par le changement des rambardes de protection au niveau du moulin, de la salle des fêtes et de la place.*

Pour cette nouvelle année 2021, la commune a lancé un projet (étude) pour la rénovation énergétique de nos bâtiments ainsi qu'un diagnostic technique sur la structure du bâti de la salle des fêtes. Nous allons également poursuivre la sécurisation routière dans la commune. Il est, par ailleurs, projeté de rénover le patrimoine communal (lavoir, église et cimetière) ainsi que bien d'autres choses qu'il nous faudra prioriser.

Le conseil municipal et moi-même présentons, à chacune et chacun d'entre vous, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021, en espérant sortir, au plus vite, de ces conditions sanitaires contraignantes et retrouver une vie « normale ».

Thierry CHAPPAT
Maire de BOUY

CARNET DE L'ANNEE

4 NAISSANCES



Lucien,
Jade,
Et 2 petites Héléna

1 MARIAGE



THIRY Eric,
et
TOURAULT Sandra

1 DECES



INFORMATIONS

ECOLE LE PETIT PRINCE – RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Les inscriptions pour les futurs élèves (année de naissance **2018**) de petite section de maternelle auront lieu en **mairie** du

25 au 29 janvier 2021

UNIQUEMENT aux heures d'ouverture du secrétariat. Il est impératif de se munir du carnet de santé et du livret de famille sans quoi l'inscription ne pourra avoir lieu.



GRIPPE AVIAIRE : FORMULAIRE A DEPOSER EN MAIRIE

Il est utile de rappeler que le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux, à l'exception de ceux qui sont « *détenus en permanence à l'intérieur de locaux* », est obligatoire depuis la parution d'un arrêté en 2006, toujours en vigueur aujourd'hui, et particulièrement indispensable en période d'épidémie de grippe aviaire. Les maires doivent tenir à disposition des préfets, pour leur commune, « *la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune* ». Dans certains départements touchés par l'épizootie, les préfets viennent de demander aux maires de mettre au plus vite à jour cette liste.

Sont concernés tous les « *détenteurs non commerciaux* » de volailles (basse-cours) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur. Toutes ces personnes doivent remplir un formulaire Cerfa ([15472*02](#)) et l'envoyer ou le déposer à la mairie de leur commune. Il est également possible de remplir ce formulaire sur la page dédiée du ministère de l'Agriculture. Cette obligation a été fixée par [l'arrêté du 24 février 2006](#) relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire.



SURVOL DRONE CENTRE DE RAVITAILLEMENT EN ESSANCE DE BOUY



Dans le cadre de la réalisation de prises de vues photographiques aériennes, un survol par un drone du Centre de Ravitaillement en Essence de Bouy sera effectué le 21 janvier.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Contexte Environnemental						
TEMPÉRATURE DE L'EAU	13	°C				25,0
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	13,4	°C				
Equilibre Calco-carbonique						
PH	7,4	unité pH			6,5	9,0
Résiduel de traitement						
CHLORE LIBRE	0,40	mg(Cl ₂)/L				
CHLORE TOTAL	0,46	mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Bactériologie						
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	0	n/(100mL)		0		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	0	n/(100mL)		0		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	0	n/(100mL)				0
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	<1	n/mL				
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	<1	n/mL				
Caractéristiques organoleptiques et minéralisation						
COULEUR (QUALITATIF)	0	ANS OBJE				
ODEUR (QUALITATIF)	0	ANS OBJE				
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	<0,30	NFU				2
CONDUCTIVITÉ À 25°C	555	µS/cm			200	1100
Paramètres azotés et phosphorés						
AMMONIUM (EN NH ₄)	<0,050	mg/L				0,1
NITRATES (EN NO ₃)	24,0	mg/L		50,0		

DOSSIER DU MOIS



La campagne de vaccination anti-Covid a commencé pour les personnes de plus de 75 ans habitant dans l'Agglomération de Châlons-en-Champagne et la Communauté de communes de la Moivre à la Coole, volontaires et résidents à domicile. Avec la Ville et l'Agglomération, c'est facile de prendre rendez-vous ! Attention, deux rendez-vous sont nécessaires car il faut deux injections.



OÙ ?

Au Centre de vaccination de la Maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Martin-sur-le Pré, 16 ter Route de Louvois



COMMENT PRENDRE RDV ?

Une plateforme a été créée et intégrée à celle de Doctolib. Vous pouvez prendre rendez-vous rapidement : www.doctolib.fr



DES DIFFICULTÉS ?

Si vous rencontrez des difficultés pour prendre rendez-vous, aucun souci, des opérateurs sont là pour répondre à vos besoins :

03 26 69 38 16



Vous connaissez des personnes de 75 ans et plus n'ayant pas accès à internet et / ou ne disposant pas d'ordinateur ? Transmettez-leur ce numéro **03 26 69 38 16**

COMMUNIQUE DE PRESSE
COVID 19
PRENDRE RENDEZ-VOUS AU CENTRE DE VACCINATION

Vaccination

La campagne de vaccination anti-Covid a commencé pour les plus de 75 ans ! Deux rendez-vous sont nécessaires, car il faut deux injections. La Préfecture de la Marne, la Ville et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ont souhaité faciliter la prise de rendez-vous en mettant, à disposition des seniors, deux outils les encourageant à se faire vacciner, sans avoir à accomplir de multiples démarches.

QUI EST CONCERNE ? Les personnes de plus de 75 ans, habitant le territoire de Châlons-en-Champagne, volontaires et résidants à domicile.

DEUX OUTILS A DISPOSITION

① Doctolib

Une plateforme a été créée et intégrée à celle de Doctolib pour les personnes concernées. Tout un chacun peut, via cette plateforme, prendre rendez-vous aux créneaux horaires et jours disponibles.



Le lien de la plateforme :

<https://www.doctolib.fr/maison-de-sante/saint-martin-sur-le-pre/centre-de-vaccination-covid-msp-saint-martin-sur-le-pre-chalons-en-champagne>

② En cas de difficulté : le 03 26 69 38 16

Pour tous ceux qui n'ont pas d'ordinateur, pas d'accès à internet, ou qui simplement rencontrent des difficultés pour prendre rendez-vous, aucun souci, des opérateurs sont là. Il suffit de contacter **le 03 26 69 38 16**, accessible du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Quatre opérateurs supplémentaires ont été recrutés pour renforcer le service de relation citoyenne, huit opérateurs sont à la disposition des habitants.

Précisons qu'en appelant le 03 26 69 38 16, il ne sera pas nécessaire de créer un compte (sinon, la création d'un compte est obligatoire) et on peut prendre rendez-vous rapidement.

Pour information, la Marne dispose de 5 000 doses de vaccin, par semaine, pour les plus de 75 ans.

LE CENTRE DE VACCINATION

Situé au 16 ter Route de Louvois, à la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Saint-Martin-sur-le Pré qui accueille les plus de 75 ans. Il dispose de quatre salles de soins et une salle d'attente permettant la gestion des files indépendantes de celles des rendez-vous « classiques » de la MSP. Le centre est ouvert aux professionnels de santé et « alimenté » par le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, en fonction des besoins.